



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION SECURITE SANITAIRE



Gourbeyre, le

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Le Directeur Général
de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Madame le Maire du MOULE
Monsieur le Président du SMGEAG

Réf. :

**LEVEE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
UDI LE MOULE ; UDI MOULE DESVARIEUX et UDI SAINTE-MARGUERITE (population générale)
et
MAINTIEN DE RESTRICTION ENFANTS DE – 14kg (moins de 4 ans) OU CARENCE EN IODE**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part, ce jour, des résultats des prélèvements de recontrôle réalisés le 27 avril 2026.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est à nouveau conforme aux normes.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau demandée par mes services le 07 avril dernier pour la population générale ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Cependant, la concentration en chlorates mesurées étant inférieure à la limite de qualité réglementaire, mais supérieure à 250 µg/L, je vous demande de garder une restriction de consommation de l'eau pour les enfants de moins de 14 kg (moins de 4 ans) ou ayant une carence en iode. En effet, l'EFSA et l'ANSES ont démontré que l'exposition prolongée à une eau ayant une concentration en chlorates supérieure à 250 µg/L et inférieure à 700 µg/L peut constituer un risque pour la santé de ce jeune public.

Veuillez trouver ci-dessous la synthèse des résultats reçus ce jour, relatifs aux prélèvements effectués le 27/04/2026, sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation pour la population générale et le maintien de la restriction pour les enfants de -14kg (moins de 4 ans) ou ayant une carence en iode :

| Date Prélèvement | Lieu | Chlorates (en µg/l) |
|------------------|--|---------------------|
| 27/04/2026 | Installation : UDI Le Moule Point de Surveillance : PLAGES DES DAUPHINS | 390 |
| 27/04/2026 | Installation : UDI Le Moule Point de Surveillance : MAIRIE BOURG | 188 |
| 27/04/2026 | Installation : UDI LE MOULE DESVARIEUX Point de Surveillance : ECOLE LAURA FLESSSEL | 380 |

| | | |
|------------|---|-----|
| 27/04/2026 | Installation : TTP MOULE DESVARIEUX Point de Surveillance : SORTIE UNITE DE TRAITEMENT | 397 |
| 27/04/2026 | Installation : UDI Le Moule SAINTE-MARGUERITE Point de Surveillance : Musée Edgard CLERC | 299 |
| | Référence de qualité de l'eau traitée | - |
| | Limite de qualité | 700 |
| | Valeur définie par l'OMS basée sur la santé | - |

P/ Le Directeur Général,



Patrick SAINT-MARTIN
Directeur de la Sécurité Sanitaire

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG